

Procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 2 juin 2026

Mardi 2 juin 2026 à 18h00 Date convocation : 27 mai 2026	Salle du conseil de la Mairie-annexe de Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône
Présents : - Collège 1 : Bruno CONSANI, Philippe DINOCHÉAU, Elisabeth JEAMBENOIT, Sead KONJEVIC, Sandrine LASNET, Christophe MARQUET, Florian MOINE, Marie PFISTER, Anthony ROCHETTE, Jacques VIALON représenté par Christian NICOLLET - Collège 2 : Guy BEAUREPAIRE (titulaire), Alain POCHET (suppléant), Janine SAINT-OYANT (titulaire), Christian VALLET (titulaire) - Collège 3 : Sandra FEBVRE-NGUYEN, Florent VACHER (titulaire) - Techniciens : Jennifer HAMEL, Matthieu HENNETIER Excusés et pouvoirs : - Collège 1 : Faïza BENSEFIA, Guy SUSINI, - Collège 2 : Dominique JACQUET (titulaire), - Collège 3 : Thierry FEBVRE-NGUYEN (suppléant), Sabrina GENOVA (suppléante), Sylvain PONCET (titulaire) - Technicienne : Soraya BENSALÉM, Absents : - Collège 1 : Jean-Marc BEAUQUIS, Pierre BERROD (suppléant), Sophie SELLIER - Collège 2 : Eric MISCHICIA (titulaire), Claude ROUX (titulaire) - Collège 3 : Gary MAZUIR,	Nombre de membres titulaires en exercice : 23 Nombre de membres titulaires et suppléants présents : 16 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 16 Rappel statuts de l'OT : l'article 4.7 relatif au fonctionnement du CA stipule que le « Conseil d'Administration peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents et représentés (pas de règle de quorum) ».

Cette séance a principalement pour objet la mise en place de la régie suite aux dernières élections municipales. Convoqué par M. Jean-Pierre FILLION, Président sortant de l'office de Tourisme.

Mme Elisabeth JEAMBENOIT, doyenne de l'assemblée, présidera le Conseil d'Administration jusqu'à l'élection du Président du Conseil d'Administration, qui sera abordée au point 3 de l'ordre du jour.

Mme Elisabeth JEAMBENOIT ouvre la séance à 18:06.

M. Larmanjat, Président de la Communauté de Communes, fait une présentation portant sur le tourisme, le budget avec la lettre de cadrage et l'investissement des personnes engagées dans les actions et projets de la collectivité. Il décrit le tourisme comme une composante entière dans l'économie de la collectivité et est surtout non délocalisable. Il présente M. Florian MOINE, 1^{er} Vice-Président de Terre Valserhône Interco.

Mme Elisabeth JEAMBENOIT rappelle l'ordre du jour :

- 1) Installation du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Terre Valserhône
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Election du Président du Conseil d'administration
- 4) Election du Vice-Président du Conseil d'administration
- 5) Délégation au Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône
- 6) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2026

- 7) Approbation du Compte financier unique 2025 du budget de l'Office de tourisme Terre Valserhône
- 8) Affectation définitive des résultats 2025 du budget de l'Office de Tourisme
- 9) Décision modificative n°1
- 10) Vente de billets « Pass' Découvertes de l'Ain » en partenariat avec Ain Tourisme
- 11) Points divers

Arrivée de Marie PFISTER à 18 :14

1) Installation du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Terre Valserhône

M. Dinocheau excuse l'absence de l'ancien Président de l'Office de Tourisme M. Jean-Pierre FILLION et souligne le travail qu'il a accompli aux cours de ses 2 derniers mandats avec une volonté politique d'agir dans le tourisme. Il rappelle notamment l'ouverture du site de Dinoplagne en 2021 portée par la communauté de Communes. Cette année, le site de Dinoplagne célèbre sa 6^{ème} saison.

Mme Elisabeth JEAMBENOIT rappelle que l'Office de Tourisme est administré par un Conseil d'Administration dont les membres ont été désignés par délibération du conseil communautaire n° 26-DC066 du 29 avril 2026, liste qui était annexée à la convocation.

Mme JEAMBENOIT procède à l'appel nominal et déclare installés dans leurs fonctions les membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Le CA est composé de 27 membres dont 23 titulaires et 4 suppléants répartis en 3 collèges :

Collège 1	Collège 2	Collège 3
Membres élus de la CCPB : 14 membres titulaires	Représentants d'associations intéressées par le tourisme : 5 titulaires et 2 suppléants	Représentants des professionnels du tourisme : 4 titulaires (et 2 suppléants : postes non pourvus actuellement)
En cas d'absence : ils donnent pouvoir à un membre du même collège	Les suppléants sont toujours invités : ils participent aux échanges, ils prennent part au vote que si un titulaire du même collège est absent	

2) Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie PFISTER est nommée secrétaire de séance.

3) Election du Président du Conseil d'administration

En application des dispositions de l'article R.2221-55 du code général des collectivités territoriales le Président de la Régie doit être membre du conseil communautaire. Aussi, seul un membre issu du collège 1 présente les conditions requises pour être élu Président de l'Office de Tourisme.

Après appel à candidature, il sera procédé à l'élection du Président à la majorité simple conformément à l'article 4.4 des statuts.

« Le Conseil d'Administration élit, en son sein, un Président et un Vice-Président. L'élection a lieu à la majorité simple.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. L'élection peut avoir lieu à bulletin secret si demandé.

Le Président et le Vice-Président sont élus pour la durée du mandat communautaire. Il est rééligible dans les mêmes conditions »

Avant de procéder à l'élection du Président, Mme JEAMBENOIT demande si deux membres du Conseil d'administration souhaitent assurer les fonctions d'assesseur.

- Messieurs Christophe MARQUET et Anthony ROCHETTE sont nommés assesseurs.

M. Moine propose sa candidature à la Présidence du Conseil d'Administration et expose sa vision ainsi que les orientations qu'il souhaite porter pour l'avenir de l'Office de Tourisme.

Tout d'abord, M. Moine remercie M. Jean-Pierre FILLION pour son investissement dans le projet touristique du territoire, tant en qualité de Président de l'Office de Tourisme que de Vice -Président Tourisme à la Communauté de Communes.

Il dresse un bilan de Dinoplagne, marqué par un effectif stable et affiche l'ambition de poursuivre le développement de la fréquentation du site tout en développant la promotion.

Il souhaite promouvoir le territoire et le rendre plus attractif.

Plusieurs sujets méritent une réflexion approfondie : la valorisation des sentiers, le développement des partenariats avec les socio-professionnels et les acteurs touristiques voisins, ainsi que la mise en place d'actions communes génératrices de valeur ajoutée pour le territoire.

Arrivée de Florent VACHER à 18 :24

Mme JEAMBENOIT invite les membres du conseil d'administration à élire le Président du Conseil d'Administration.

Nombre de votants : 15

Nombre d'abstention : 1

➤ **A l'unanimité, le Conseil d'Administration vote M. Florian Moine, Président du Conseil d'administration.**

M. Moine invite l'équipe de l'Office de Tourisme ainsi que Mme Coraline NEUVE, future Directrice de l'Office de Tourisme à se présenter aux membres du Conseil d'administration :

- Mme Marie JACQUES

Lors de sa présentation, il est dit que Mme JACQUES devra se charger de contacter les mairies afin de recueillir le nom d'un référent sentiers par commune. Mme JACQUES fait la présentation du poste de Mme Salvi Céline, absente à la séance.

- Mme Jennifer HAMEL

- Mme Coraline NEVEU

- M. Matthieu HENNETIER

M. POCHET s'interroge sur les modalités d'administration et de gestion du budget du site de Dinoplagne.

M. MOINE évoque la mise en place d'un comité de Direction distinct pour le site de Dinoplagne à venir, avec pour objectif de renforcer son autonomie et de développer ses propres leviers de recettes. Il est également indiqué qu'une entreprise privée a été sollicitée pour développer et assurer la promotion de Dinoplagne.

M. LARMANJAT souligne que les sites dont la fréquentation est inférieure à 20 000 entrées sont généralement confrontés à des difficultés financières.

4) Election du Vice-Président du Conseil d'administration

En application des dispositions de l'article R.2221-55 du code général des collectivités territoriales le Vice-Président de la Régie doit être membre du conseil communautaire. Aussi, seul un membre issu du collège 1 présente les conditions requises pour être élu Vice-Président de l'Office de Tourisme.

Après appel à candidature, il sera procédé à l'élection du Vice-Président à la majorité simple conformément à l'article 4.4 des statuts.

« Le Conseil d'Administration élit, en son sein, un Président et un Vice-Président. L'élection a lieu à la majorité simple.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. L'élection peut avoir lieu à bulletin secret si demandé.

Le Président et le Vice-Président sont élus pour la durée du mandat communautaire. Il est rééligible dans les mêmes conditions »

M. MOINE sollicite la candidature de Mme Elisabeth JEAMBENOIT au poste de Vice-Présidente du Conseil d'Administration, estimant que cela serait en cohérence avec le fonctionnement du territoire.

Mme Elisabeth JEAMBENOIT souligne la dynamique touristique du nord, à l'inverse du sud où elle se situe. Elle indique bénéficier d'une aire de camping-car très fréquentée, tout en ayant conscience des difficultés liées à l'accueil touristique.

Avant de procéder à l'élection du Vice-Président, M. Florian MOINE s'assure si Messieurs Christophe MARQUET et M. Anthony ROCHETTE conserve leur rôle d'assesseurs.

- Les 2 assesseurs acceptent de conserver leur rôle.

M. Florian MOINE invite les membres du conseil d'administration à élire le Vice-Président du Conseil d'administration.

Nombre de votants : 15

Nombre d'abstention : 1

- **A l'unanimité, le Conseil d'Administration élit Mme Elisabeth JEAMBENOIT, Vice-Présidente du Conseil d'administration.**

M. LARMANJAT félicite Mme Elisabeth JEAMBENOIT, Vice-présidente et M. Florian MOINE, Président pour leurs élections et leurs entrées en fonction.

M. LARMANJAT affirme que l'ensemble des communes est partie prenante de la Communauté de Communes. Il souligne la nécessité d'associer les communes rurales, de travailler avec la CNR. Il souligne que le Barrage de Génissiat est la porte d'entrée du territoire.

5) Délégation au Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône

Le Conseil d'Administration peut autoriser le Président, pendant la durée de son mandat, à exercer directement un certain nombre de missions, énumérées par l'article R.2221-24 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il précise que pour des raisons d'efficacité, d'amélioration de l'administration et de facilité de gestion ainsi que d'assouplissement du fonctionnement de l'Office de Tourisme, il lui semble opportun que les délégations suivantes soient consenties au Président :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils européens, ainsi que toute décision concernant leurs avenants

M. MOINE propose la mise en place de délégations afin d'assouplir le fonctionnement.

Il est demandé au Conseil d'Administration de voter.

- **A l'unanimité, le Conseil d'Administration accorde la délégation au Président de l'Office de tourisme.**

6) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2026

M. MOINE demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mars 2026.

Il est demandé au Conseil d'Administration de voter.

- **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

7) Approbation du Compte financier unique 2025 du budget de l'Office de tourisme Terre Valserhône

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Enfin, le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	232 447,62
Recettes de fonctionnement	218 194,33
Résultat de fonctionnement 2025 (déficit)	- 14 253,29
Résultat reporté exercice antérieur (002)	151 964,61
Résultat de clôture à affecter	137 711,32
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	8 458,29
Recettes d'investissement	2 444,24
Résultat investissement 2025 (déficit)	- 6 014,05
Résultat reporté exercice antérieur (001)	17 292,26
Résultat de clôture à affecter	11 278,21
Résultats cumulé	148 989,53 €
AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	137 711,32
001 Excédent d'investissement reporté	11 278,21

Détail par chapitre des dépenses réalisées en 2025 :

		BUDGET OT au 07/05/2026	Réalisé 2025
Total	011	Charges à caractère général	77 544,35
Total	012	Charges de personnel et frais assimilés	130 804,23
Total	023	Virement à la section d'investissement	-
Total	042	Opérations ordre transf. entre sections	2 444,24
Total	65	Autres charges de gestion courante	21 654,80
Total	67	Charges spécifiques	-
Total Dépenses			232 447,62
Total	002	Résultat de fonctionnement reporté	151 964,61
Total	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 883,46
Total	73	Impôts et taxes	74 810,87
Total	74	Dotations et participations	133 500,00
Total	75	Autres produits de gestion courante	-
Total Recettes			370 158,94
Total Fonctionnement			137 711,32
Total	20	Immobilisations incorporelles	-
Total	21	Immobilisations corporelles	8 458,29
Total Dépenses			8 458,29
Total	001	Solde exécution invest. reporté	17 292,26
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	-
Total	040	Opérations ordre transf. entre sections	2 444,24
Total Recettes			19 736,50
Total Investissement			11 278,21

M. MOINE souligne que les travaux de l'Office de Tourisme sont pris en charge par le Budget Terre Valserhône l'Interco.

Ces travaux sont prévus jusqu'en mars 2027. Concernant l'ancien bâtiment, des réflexions sont en cours sur la possibilité de créer des logements destinés à des médecins et à des étudiants.

Mme FEBVRE-NGUYEN demande si les travaux énergétiques étaient prévus dans l'enveloppe budgétaire des travaux.

M. MOINE répond par la négative.

M. HENNETIER présente le budget de l'Office de Tourisme, en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement.

M. MARQUET demande s'il est possible de disposer d'un détail des comptes retraçant leurs évolutions depuis l'exercice 2000.

M. MOINE a pris bonne note de cette demande et une réponse favorable sera apportée dans la mesure du possible.

M. VACHER demande s'il est possible d'obtenir le détail de la taxe de séjour sur 2025.

M. MOINE confirme qu'un état de la taxe de séjour sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

Après présentation des comptes, M. MOINE demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Compte financier unique 2025 du budget de l'Office de tourisme Terre Valserhône

- **A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve favorablement le compte financier unique 2025 du budget de l'Office de Tourisme Terre Valserhône.**

8) Affectation définitive des résultats 2025 du budget de l'Office de Tourisme

Le Conseil d'Administration doit procéder à l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2025 à l'appui du Compte Financier Unique (CFU).

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats du budget de l'Office de Tourisme comme suit :

RESULTATS DEFINITIFS 2025 Budget OT	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	232 447,62
Recettes de fonctionnement	218 194,33
Résultat de fonctionnement 2025 (déficit)	- 14 253,29
Résultat reporté exercice antérieur (002)	151 964,61
Résultat de clôture à affecter	137 711,32
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	8 458,29
Recettes d'investissement	2 444,24
Résultat investissement 2025 (déficit)	- 6 014,05
Résultat reporté exercice antérieur (001)	17 292,26
Résultat de clôture à affecter	11 278,21
Résultats cumulé	148 989,53 €
Restes à réaliser dépenses	170,04
Restes à réaliser recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	-170,04
Capacité de financement	11 108,17
AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	137 711,32
Affectation 1068	-
001 Excédent d'investissement reporté	11 278,21

- **A l'unanimité, le Conseil d'Administration** approuve l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2025 à l'appui du Compte Financier Unique (CFU).

9) Décision modificative n°1

Le Budget Primitif 2026 de l'office de Tourisme Terre Valserhône a été voté en séance du conseil d'Administration du 04 mars 2026,

M. MOINE ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif de l'office de Tourisme Terre Valserhône 2026 en adoptant une Décision Modificative n°1 afin de procéder à des réajustements de comptes comme suit :

Section de fonctionnement Budget OT			Diminut* sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Intitulé	Compte	Opérat*	Montant	Compte	Opérat*	Montant
CHAP 011 - ANNONCES ET INSERTIONS				6231		2 980,00
CHAP 65 - HEGERGEMENT INFORMATIQUE				65811		8 500,00
CHAP 023 - DIMINUTION VIREMENT/EQUILIBRE	023		11 480,00			
Fonctionnement dépenses			11 480,00			11 480,00
	Solde DF		-			

Section d'investissement Budget OT			Diminut* sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Intitulé	Compte	Opérat*	Montant	Compte	Opérat*	Montant
CHAP 21- AUTRES EQUIPEMENTS	2188		11 480,00			
Investissement dépenses			11 480,00			
	Solde DI		- 11 480,00			
CHAP 021 - DIMINUTION VIREMENT/EQUILIBRE	021		11 480,00			
Investissement dépenses			11 480,00			
	Solde RI		- 11 480,00			

M. MOINE précise que la décision modificative est un transfert de lignes comptables rendu nécessaire dû à une sous-estimation des crédits budgétaires initiaux.

M. POCHET demande s'il est possible de solliciter d'autres subventions que celles accordées par le Département.

M. MOINE explique qu'aucune subvention ne peut être obtenue pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'Office de Tourisme.

M. HENNETIER fait une présentation des comptes publics relatifs au fonctionnement et à l'investissement.

M. LARMANJAT rappelle l'importance d'établir un plan prévisionnel d'investissement ainsi qu'un plan prévisionnel de fonctionnement tout en soulignant la nécessité d'une gestion prudente.

M. LARMANJAT estime que les investissements réalisés au Parc des Oiseaux ont permis de tirer vers le haut les sites touristiques de l'Ain.

M. VACHER ne partage pas cet avis et conteste l'importance des retombées du Parc des Oiseaux pour la commune de Giron.

- **A l'unanimité, le Conseil d'Administration accepte l'ajustement du Budget Primitif de l'office de Tourisme Terre Valserhône 2026 en adoptant la décision modificative n°1.**

10) Vente de billets « Pass' Découvertes de l'Ain » en partenariat avec Ain Tourisme

La vente de billets « Pass' Découverte de l'Ain » se fait en partenariat avec Ain Tourisme. Le Pass' Découverte de l'Ain permet d'aller à la conquête de nouvelles clientèles, de faire la promotion des sites partenaires, de rendre visibles les sites auprès des touristes pendant leur séjour, de créer et d'animer un réseau de sites patrimoniaux puis de fidéliser la clientèle.

Ce pass' Découvertes de l'Ain permet de découvrir les 24 sites touristiques majeurs de l'Ain.

Une convention est mise en place entre l'Office de Tourisme Terre Valserhône et Ain tourisme afin d'assurer la vente de ces pass' en contrepartie d'une commission fixée à 8% sur les ventes réalisées. L'office de Tourisme vendra le pass' via la plateforme Loyalty manager Card mise à disposition pour cette vente. Le pass' sera transmis automatiquement par email aux touristes ou en version imprimable. Le pass' s'activera dès la 1ère visite dans un site touristique partenaire, il est valable toute la saison jusqu'au 12 novembre 2026.

Deux formules de Pass' Découvertes de l'Ain sont proposées :

- Le Pass 3 sites au tarif public de 21€
- Le Pass 3 sites + Parc des Oiseaux au tarif public de 33€

M. KONJEVIC demande quels sont les sites du département de l'Ain inclus dans le pass' Découvertes de l'Ain ?

M. MOINE lui indique que seul le site de Dinoplagne est situé sur le territoire de TVI.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'accepter la vente du Pass' Découvertes de l'Ain par l'Office de tourisme :

- ***A l'unanimité, le Conseil d'Administration accepte la vente du Pass' Découverte de l'Ain par l'Office de Tourisme***

11) Points divers

Mme JEAMBENOIT précise que l'eau utilisée sur l'aire de camping-car est prise en charge par la commune de Chanay. Elle précise que l'aire est régulièrement bien remplie. L'aire est idéalement bien placée près d'un city stade. L'ouverture de nouveaux commerces sont envisageables.

M. MOINE propose aux membres du Conseil d'Administration de se joindre aux ambassadeurs pour fêter le 1^{er} anniversaire du club Ambassadeurs.

Une ballade en montagne est proposée avec un retour au crépuscule. Une invitation sera transmise le lendemain de la séance.

Il est dit que certains membres seront absents du fait de la commémoration du 18 juin.

M. MOINE propose que les prochains Conseils d'administration aient lieu chez un socio-professionnel afin de créer un réseau.

M. LARMANJAT conclut qu'il faut dire ce qu'il va et ce qu'il ne va pas.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Florian MOINE remercie l'assemblée et lève la séance à 19:45

La Secrétaire de séance,
Marie PFISTER



Le Président,
Florian MOINE



